



■ **Décision n°2022-357**  
**Culture**

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite proposer des visites guidées du musée Gallé-Juillet par l'intermédiaire de Creil Sud Oise Tourisme pour l'année 2022.

■ **Décide :**

**Article 1 :** de signer une convention de partenariat avec Creil Sud Oise Tourisme, sis 6 avenue Jules Uhry à Creil (60100), représenté par sa Directrice, madame Elise NICOLAS-BERTHE, pour fixer les modalités de vente des dites visites, qui seront présentées dans les supports de communication de Creil Sud Oise Tourisme.

**Article 2 :** d'appliquer le tarif groupe selon la délibération du conseil municipal en vigueur.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..19/07/22

et publication ou notification le ..12/08/22

affiché le ..

CREIL, le ..12/08/2022

Pour le maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au maire

Sophie LEHNER

Creil, le 13 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services  
**Ronan TEXIER**